

A Onex, aux portes de Genève, une cité préfabriquée s'apprête à accueillir 3500 habitants

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **33 (1961)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125185>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A Onex, aux portes de Genève, une cité préfabriquée s'apprête à accueillir 3500 habitants

31

Genève s'étend à un rythme toujours plus rapide, inexorablement. C'est un lieu commun de le dire, mais c'est toujours une surprise de le constater, de visu, nos pieds de citadins bien pris dans la boue d'un chantier...

A 4 km. de Genève, à Onex, des hommes semblent s'adonner à un jeu de plots...

Tels des enfants montant une maison avec des cubes, ils ajustent, juxtaposent, et (ô miracle!) tout se tient.

Avec cette différence toutefois que ces «plots» sont en réalité des éléments préfabriqués sur place, et que ce sont bien d'authentiques blocs immobiliers que l'on construit.

Les bâtisseurs édifient la Cité nouvelle.

A temps modernes, procédés modernes.

La formule est révolutionnaire. C'est la première fois qu'elle est mise en pratique, sur une telle échelle, dans le canton de Genève.

Et pourtant ce n'est pas à proprement parler ce que l'on pourrait appeler une expérience. Dans le cas présent, en ce qui concerne cette construction, les études ont été tellement poussées que chacun savait exactement où il allait. Il n'y eut d'ailleurs pas de surprises.

La théorie a tenu ses promesses sur le plan de l'application pratique.

On a d'abord construit «sur papier», avec une telle perfection, un tel souci du détail, que l'on a supprimé presque toutes les inconnues inhérentes à une entreprise de ce genre. Tous les plans se sont trouvés confirmés, vérifiés, tout a «collé» du premier coup. Un beau travail préparatoire dont il convient de féliciter les auteurs.

Ce n'est pas seulement le maçon que l'on juge au pied du mur. En l'occurrence c'est également l'architecte!

Application en grand

Cette méthode rationnelle de construction est tellement au point qu'elle paraît lumineuse à force de simplicité. A voir les divers éléments s'assembler et constituer aussitôt un «tout» indissoluble, on en arrive à oublier que des années de recherches, de travaux ardues, ont été nécessaires.

La préfabrication n'est pas en elle-même une nouveauté, mais jamais elle n'a été utilisée chez nous pour une réalisation d'une telle ampleur. Et où la formule devient résolument inédite, c'est par le coulage, sur place, de tous les éléments préfabriqués. Toutes les pièces, toutes les cloisons, qui composent un immeuble d'habitation, sont d'abord façonnées au sol, dans des moules appropriés,

puis emportées par des grues pour être assemblées, imbriquées de la manière la plus sûre qui soit, tout là-haut, dans les étages! Ceux-ci s'élèvent au rythme d'un tous les neuf jours pour un bâtiment long d'une centaine de mètres. Les escaliers eux-mêmes sont préalablement coulés, dallés, dotés de leurs revêtements. Ensuite seulement on les placera.

Voir extraire d'un moule mystérieux une rampe d'escalier complète, c'est un spectacle peu banal pour les profanes. Une cellule-test a d'abord été construite. Elle se présente sous l'aspect d'une bâtisse d'un étage et elle comporte une cuisine et une salle de bain, qui sont les pièces-clefs d'un logement, celles qui donnent le plus de fil à retordre aux spécialistes, car les arrivées d'eau, de gaz, posent moult problèmes. Nous avons visité également cette «maison de poche» qui donne une idée précise du confort qui attend les futurs locataires de la Cité nouvelle. Nous avons pu constater ainsi que l'assemblage des éléments préfabriqués n'est aucunement perceptible. Tout est impeccablement lié, soudé, et semble ne former qu'un seul bloc. En réalité, c'est devenu pièce unique puisque le béton et son armature sont directement raccordés, d'un élément à l'autre.

Une petite ville autonome

La Cité nouvelle d'Onex sera complètement achevée en 1963.

Elle comprendra cinq blocs locatifs totalisant 774 appartements et permettant de loger ainsi environ 3500 personnes. Les immeubles seront chauffés à distance par des canaux reliés à une gigantesque chaufferie centrale, forte de trois puissantes chaudières.

Un garage souterrain abritera 250 voitures. Deux importants centres commerciaux pourvoiront aux besoins de cette petite ville autonome, qui disposera encore d'une école et d'une cité administrative.

Une partie de la construction sera terminée cette année déjà.

Au mois de novembre prochain, les premiers «heureux élus» pourront prendre possession d'un certain nombre d'appartements. Le second «lot» sera prêt pour la fin de 1962, date à laquelle fonctionneront déjà les centres commerciaux. Enfin, troisième et dernière phase: celle de la construction de l'école et de la cité administrative.

Si ce rythme excessivement rapide a pu être observé, cela tient au fait que cette méthode permet la synchronisation des travaux de tous les corps de métiers. Au fur et à mesure que le gros œuvre avance, les électriciens, les plombiers, les menuisiers, suivent...

C'est véritablement là un succès dans le secteur de la rationalisation et de la planification.

Progrès social aussi

Le progrès n'est pas que technique, à Onex, il est aussi social!

Ces sept cent septante-quatre appartements ne seront pas attribués à qui pourra montrer patte dorée. C'est le contraire qui sera vrai: seuls les citoyens ne disposant que de ressources modestes pourront habiter dans la Cité

(Suite bas de page 32.)

Le bien-être public

32

Nous pensons utile de publier dans notre journal l'article ci-dessous dont les considérations sont d'une actualité indiscutable et auxquelles nous souscrivons pleinement. (Réd.)

Le développement rapide de la technique et la forte augmentation de la population en liaison avec elle exige une extension toujours plus forte de la prise en charge de nouvelles tâches par la collectivité. L'exécution de ces tâches est inévitable, car le but de l'Etat et des communes est de développer le bien-être général de la population. Un des buts principaux du bien-être public est la santé du peuple, de la famille et des individus du point de vue physique, intellectuel et moral.

Les communes et les cantons consacrent aussi des sommes importantes pour l'édification et l'installation d'hôpitaux, d'établissements de cure, de soins, de délasserment, d'éducation et même de pénitenciers ainsi que pour la recherche médicale et la lutte contre les épidémies. On n'exagère rien en affirmant qu'il s'agit dans les mesures publiques, presque exclusivement, de remédier aux dommages constatés et seulement exceptionnellement pour la prévention de ces dommages. La science cherche bien les causes, mais elle ne tire pas les conséquences de ces constatations, parce que la suppression des causes toucherait de trop près les droits individuels. Le droit à la santé se heurte aux libertés économiques, aux droits de la propriété et à la lutte pour l'intérêt individuel. Les circonstances doivent devenir insupportables pour que la collectivité s'en aperçoive et encore intervient-elle avec prudence quand elle ne se heurte pas à une résistance incompréhensible de la population – spécialement quand il s'agit de payer – et parce que l'intérêt individuel prime l'intérêt public. Le contribuable ferme sa bourse sans penser que prévenir vaut mieux que guérir. Il en est ainsi pour la protection des eaux, pour

l'installation de places de jeux, de sport et de surfaces vertes, pour la lutte contre le bruit et contre la pollution de l'air, ainsi que pour l'amélioration des conditions de la circulation dont les victimes remplissent les hôpitaux et les cimetières!

Il en est de même dans le domaine de l'habitation. Cependant, on ne doit pas préalablement ignorer les efforts importants qui ont été entrepris pour l'encouragement de la construction de logements. Ils n'ont malheureusement pas suivi le développement de la situation, et leurs effets ont été diminués par suite des besoins toujours plus grands, et entravés par des chicanes bureaucratiques et ont perdu leur efficacité, car de nouveaux besoins ont surgi. *La pénurie de logements n'a pas pu être vaincue.* Chaque médecin et chaque assistant social sait quelle importance le logement représente pour la santé physique, intellectuelle et morale du peuple, de la famille et de l'individu. Il est clair que beaucoup de malades seraient encore en bonne santé et pourraient rendre des services à la société s'ils avaient vécu dans des conditions de logement plus salubres.

Jusqu'à présent, la pénurie de logements a été combattue par l'apport du capital nécessaire, par des subventions à fonds perdus, par des prêts sans intérêts ou à intérêts réduits et enfin par des prises en charge d'intérêts.

Maintenant tous ces moyens risquent de devenir sans effet parce que les terrains à construire ne peuvent plus être obtenus à des prix abordables. La pénurie de logements a comme résultat que des loyers absolument prohibitifs peuvent être appliqués. Les rendements élevés exercent leur influence sur les prix des terrains qui montent d'une façon continue et empêchent totalement de continuer à construire des logements avec des loyers supportables. La pénurie et la cherté des terrains à construire aggravent donc encore la pénurie de logements! C'est devenu la tâche pressante des collectivités d'y parer. Quand des mesures seront-elles enfin prises pour éviter une catastrophe? Ou bien ne prend-on plus au sérieux les dispositions de la Constitution qui précisent que la Confédération doit avoir comme but le développement du bien-être des Confédérés?

Traduit du *Wohnen*, de juin 1961.

H. Gerteis

(Suite de la page 31.)

nouvelle. Pour signer un bail, il faudra produire une attestation de salaire. Les logements comporteront deux, trois, quatre, cinq ou six pièces.

Les loyers ont été fixés en tenant compte, naturellement, de la modicité des ressources des futurs locataires: de 475 à 650 francs la pièce, par année.

(«Gazette de Lausanne»)